

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2020**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Patrick TROGLIA**

**N° 40**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020  
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

**Des travaux d'effacement de réseaux aériens doivent être réalisés dans le cadre de l'opération du Pôle d'Échange Multimodal.**

**Des conventions doivent être passées avec le S.D.E.F. et Orange pour réaliser ces travaux pour une participation communale de 283 413.75 € environ sur la convention SDEF et 1 068.97 € pour la convention Orange.**

\*\*\*

Les travaux d'aménagement du Pôle d'Échange Multimodal impasse de l'Odet, avenue de la Libération et avenue Jacques Cartier sont accompagnés d'opérations d'effacement de réseaux aériens.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 283 413.75 € conformément à l'article 5 de la convention avec le SDEF.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 1 068.97 € conformément à la convention avec Orange.

\*\*\*

Après avoir délibéré, madame Nabila PRIGENT ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage unique « Effacement des réseaux Basse Tension et GC Éclairage Public, impasse de l'Odet, avenue de la Libération / Jacques Cartier » avec le SDEF et d'autoriser madame la maire à la signer ;

2 - d'approuver la convention correspondante avec Orange et d'autoriser madame la maire à la signer.